

*Le Ministre d'Italie à Berne, T. Mamiani,  
au Président de la Confédération, J. M. Knüsel*

N<sup>1</sup>

Berne, 27 février 1866

Le soussigné, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi d'Italie, a reçu du Gouvernement Italien l'ordre de donner communication et de laisser à Son Excellence le Président de la Confédération Suisse, copie de la dépêche ci-jointe<sup>2</sup>, touchant les déterminations, les vues et les intentions du Cabinet Italien sur le percement d'un tunnel à travers les Alpes helvétiques.

Le choix du Gouvernement Italien ayant été fixé sur le mont St-Gothard, le Ministre des travaux publics n'a point tardé à présenter aux Chambres Italiennes un projet de loi, dans le but de pourvoir au paiement des subsides indispensables à la réussite du projet. Le Gouvernement a, le 25 de ce mois, demandé au Parlement l'autorisation de concourir aux subsides, dans le cas où les autres pays intéressés ne refuseront pas d'y apporter aussi leur concours effectif.

---

1. Cf. *FF 1866/I*, pp. 281–283.

2. *Reproduite en annexe.*

27 FÉVRIER 1866

7

Le soussigné, en exprimant à Son Excellence Monsieur Knüsel toute sa satisfaction pour les résultats favorables que promettent les décisions du Gouvernement Italien, et ne doutant pas d'un autre côté de l'intérêt que la Suisse ne manquera pas de témoigner à cette entreprise, saisit cette occasion de Lui renouveler les assurances de sa plus haute considération.

ANNEXE

*Le Président du Conseil des Ministres d'Italie, A.F. La Marmora,  
au Ministre d'Italie à Berne, T. Mamiani*

L

Florence, 21 février 1866

Après vingt ans d'études et de discussions, auxquelles ont pris part, en Italie, en Suisse et en Allemagne, les Gouvernements et les particuliers, le Gouvernement du Roi vient de prendre une détermination finale, en conformité des conclusions d'une Commission compétente, sur le point qu'il convient de choisir pour le percement des Alpes suisses.

Tous les éléments techniques et économiques de la question sont en effet connus aujourd'hui sous toutes leurs faces, et au point où l'on est arrivé, loin d'avoir à craindre que la détermination prise pût être hâtive et peu mûrie, il fallait bien plutôt se préoccuper du tort que devait faire aux intérêts en cause la suspension indéfinie d'une question désormais vidée.

Il ne pouvait être question d'établir à travers les Alpes suisses une double voie, par exemple au Lukmanier et au Simplon, ni d'adopter pour passage unique le Simplon, qui aurait fait, pour ainsi dire, double emploi avec la voie du Mont-Cenis, où les résultats de dépenses et de travaux considérables assurent d'avance l'ouverture d'une communication directe entre le bassin du Pô et celui du Rhône.

C'est entre les passages qui aboutissent à la vallée du Rhin que nous avons à choisir. Ce choix, déterminé par les rapports longuement médités de la Commission spéciale instituée à cet effet en 1864, vient d'être fixé par le Gouvernement du Roi sur le passage du mont St-Gothard, le Splügen venant en seconde ligne, avec très peu de différence il est vrai, et le Lukmanier en troisième ligne. Le Gouvernement ayant pris cette détermination, sauf bien entendu l'approbation du Parlement, et étant décidé à y persister jusqu'à ce que l'inutilité de ces efforts soit démontrée, la question du Splügen est mise de côté. Les études faites au point de vue technique nous ont conduits également à une conclusion arrêtée en faveur de la convenance de ne s'occuper que du percement d'un long tunnel à la base du massif à franchir.

La détermination de ces deux points de départ doit avoir pour effet de concentrer dès à présent sur la réalisation pratique d'un projet de percement du St-Gothard tout ce que les intérêts engagés dans une si grande œuvre peuvent fournir de ressources effectives pour son accomplissement.

Vous devez à cet égard, Monsieur le Ministre, ne laisser aucun doute sur les vues du Gouvernement du Roi, et vous prononcer nettement dans le sens de la présente dépêche avec toutes les personnes qui s'occupent de la question du percement des Alpes helvétiques.

Nous sommes prêts à prendre notre part des charges de l'entreprise, dans la prévision où nous sommes que les autres intéressés en voudront prendre la leur; mais, si cette prévision ne se réalisait pas, nous ne pourrions à nous seuls donner suite à l'exécution d'une entreprise qui, par ses difficultés, comme par la grandeur des résultats qu'elle promet, appelle le concours de chacun des pays dont les communications s'en trouveraient améliorées.

Vous devez donc déclarer, en toute circonstance opportune, que nous verrions avec une véritable satisfaction le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, et le pays lui-même où vous résidez, prendre le plus tôt possible des résolutions, qui, je ne veux pas en douter, seront entièrement favorables, sur les subsides qui sont indispensables de leur part pour que le percement du St-Gothard vienne ouvrir enfin une communication entre l'Italie et les régions situées au Nord des Alpes suisses.